

## BON DE GÉNÉROSITÉ

OUI, je fais un don pour soutenir votre école et vos projets

20 €     50 €     100 €

500 €     1 000 €     ..... €  
Autre montant

Merci de retourner ce bon complété dans l'enveloppe jointe avec votre chèque à l'ordre de l'**ASEC** avant le 15 décembre pour recevoir votre reçu fiscal de l'année 2018.

*Ne payez pas d'impôts, offrez-les !*

Tout don versé à l'école Saints Louis et Zélie Martin vous donne droit à une déduction fiscale de

- 66% dans la limite de 20% de votre revenu imposable
- 60% si votre entreprise est assujettie à l'impôt sur les sociétés
- 75% si vous êtes assujettis à l'IFI

Ecole Saints Louis et Zélie Martin  
Responsable *Collecte de Dons*  
20, route d'Angers  
49 080 Bouchemaine

OUI, je souhaite recevoir la Newsletter de l'école par courriel :  
.....@.....

## BON DE GÉNÉROSITÉ

OUI, je fais un don pour soutenir votre école et vos projets

20 €     50 €     100 €

500 €     1 000 €     ..... €  
Autre montant

Merci de retourner ce bon complété dans l'enveloppe jointe avec votre chèque à l'ordre de l'**ASEC** avant le 15 décembre pour recevoir votre reçu fiscal de l'année 2018.

*Ne payez pas d'impôts, offrez-les !*

Tout don versé à l'école Saints Louis et Zélie Martin vous donne droit à une déduction fiscale de

- 66% dans la limite de 20% de votre revenu imposable
- 60% si votre entreprise est assujettie à l'impôt sur les sociétés
- 75% si vous êtes assujettis à l'IFI

Ecole Saints Louis et Zélie Martin  
Responsable *Collecte de Dons*  
20, route d'Angers  
49 080 Bouchemaine

OUI, je souhaite recevoir la Newsletter de l'école par courriel :  
.....@.....

## BON DE GÉNÉROSITÉ

OUI, je fais un don pour soutenir votre école et vos projets

20 €     50 €     100 €

500 €     1 000 €     ..... €  
Autre montant

Merci de retourner ce bon complété dans l'enveloppe jointe avec votre chèque à l'ordre de l'**ASEC** avant le 15 décembre pour recevoir votre reçu fiscal de l'année 2018.

*Ne payez pas d'impôts, offrez-les !*

Tout don versé à l'école Saints Louis et Zélie Martin vous donne droit à une déduction fiscale de

- 66% dans la limite de 20% de votre revenu imposable
- 60% si votre entreprise est assujettie à l'impôt sur les sociétés
- 75% si vous êtes assujettis à l'IFI

Ecole Saints Louis et Zélie Martin  
Responsable *Collecte de Dons*  
20, route d'Angers  
49 080 Bouchemaine

OUI, je souhaite recevoir la Newsletter de l'école par courriel :  
.....@.....